

## Notes de la séance de la Commission d'établissement de La Sallaz<sup>1</sup> Lundi 5 novembre 2012, de 20h00 à 22h00

Salle d'appui du collège de la Sallaz, av. de la Sallaz 38 à Lausanne

<b>Parents :</b>	Mmes Zohrat <b>Breguet</b> , M. William <b>Blanco-Bose</b>
<b>Professionnels :</b>	Mmes Dorina <b>Binaghi</b> , Monique <b>Brechet</b> , Sandra <b>Cuénoud</b> , Corinne Amandine <b>Epars</b> , Anita <b>Jost</b> , M. Michel <b>Rosselet</b> (directeur)
<b>Organisations :</b>	Mme Mélanie <b>Yerly</b> , M. Théo <b>Gafner</b>
<b>Autorités politiques :</b>	D. <b>Culy</b> (remplace Mme <b>Decollogny</b> )
<b>Excusés/absents :</b>	Mmes Eliane <b>Aubert</b> , Marisol <b>Cabos</b> , Carmen <b>Chabloz-Vessaz</b> , Anne <b>Decollogny</b> , Stéphanie <b>Laurent</b> , Lidiana <b>Padoan</b> , MM. José <b>García</b> , Samuel <b>Ressom</b>

1. **Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2012**
2. **A la demande de Mme Breguet, Mme Volet était présente en particulier pour donner suite aux lettres des enseignants de Coteau-Fleuri et aussi pour répondre à quelques questions.**

Concernant la lettre lue le 24 mai au Conseil d'établissements (CEL), M. Rosselet a fait un \* retour\* lors de la réunion des enseignants.

Mme Anne Volet résume la séance du 20 septembre (séance des présidents) pendant laquelle les deux lettres des enseignants de Coteau-Fleuri ont été évoquées. Elle dit que M. Tosato a répondu en expliquant que c'est aussi une préoccupation de la Ville. Elle relève l'aspect cantonal de la deuxième lettre des enseignants. Ex : la possibilité d'avoir un éducateur. À ce sujet elle évoque la possibilité d'inviter un intervenant en collaboration avec la Commission et le directeur de l'établissement de La Sallaz.

Mme Volet explique les procédures à suivre pour ce qui touche à la commune, au canton et à la Commission. Les modalités de communication ont été décrites comme suit :

Pour le canton : le président de la Commission fait état de la demande au directeur de l'établissement qui établira le contact nécessaire.

Pour la commune : le président de la Commission fait état de la demande au service des écoles via le secrétariat du Conseil d'établissements ou par Mme Volet.

La Commission : concerne les personnes qui n'appartiennent ni à l'administration cantonale ni à l'administration communale, le président fait état de la demande directement auprès de la personne concernée.

Elle cite l'exemple des devoirs surveillés. Une réflexion est en cours, un groupe de travail est mis en place pour améliorer les conditions de travail aux devoirs surveillés. (ressort de la commune).

Mme Volet s'exprime sur les séances des Commissions, du Conseil et des réunions des présidents des Commissions. Pour ces dernières, il s'agit de séances de coordination des présidents pour faire connaissance, créer des liens, améliorer la communication, faire part des préoccupations, échanges, etc...

Un PV de chaque séance peut être consulté sur le site.

Une des questions récurrentes est la façon d'informer les enseignants sur les travaux de la Comet. Le directeur propose le canal "communiqués sur Educenet" et de conserver le "Grandir à Lausanne" pour les parents. Mme Breguet informe qu'aucun enseignant n'a pris contact avec elle par mail.

Comment remplacer les gens qui démissionnent:

- Consulter les viennent-ensuite

- Déléguer quelqu'un du parti ou qui représente l'autorité -Amandine Epars fait remarquer qu'il est indispensable qu'il y ait un politicien pour avoir justement un appui politique à la commune (conseil communal).

On pourrait également contacter directement des personnes intéressées et informer les parents lors de l'assemblée de parents, afin d'éviter de devoir réorganiser des élections.

Quelques informations: Boissonnet, les travaux seront terminés au printemps 2013.

<sup>1</sup> Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Un spectacle a été offert pour compensation.

Travaux de la Sallaz, la cour a été goudronnée.

Amandine rappelle que le PV de la COMET peut être consulté par les enseignants, ce qui pourrait permettre une meilleure communication avec eux et une compréhension du rôle de la COMET.

Il faudrait peut-être le mettre dans les communiqués destinés aux enseignants.

En ce qui concerne la communication:

Monique Brechet fait partie du groupe de travail Ecole-Quartier.

La communication est présente mais comment faire des liens avec les divers groupes (Maison de Quartier, Ecole-Quartier, etc...) Il faudrait peut-être centraliser tout cela.

### 3. **Conseil des élèves, proposition de sujets.**

Carmen Chabloz s'exprime par l'intermédiaire de Mme Breguet. Elle fait part de 2 propositions: joutes sportives et « Boum » de fin d'année.

Il est trop tard pour amener d'autres propositions et le désir de certaines personnes est que cela reste des choix fait par les élèves qui seront bien entendu "cadrés" par les enseignants.

M. Rosselet relit le communiqué envoyé aux enseignants sur la procédure à suivre pour le choix des sujets et des délégués.

M. Gafner propose que les élèves puissent organiser les propositions par secteur (santé, culturel, sport...).

Il en sera tenu compte par chaque responsable des délégués de classe de chaque collègue.

Il faudra penser à le leur communiquer.

### 4. **Mme Breguet et M. Rosselet ont rencontré les deux enseignantes qui proposent le projet « Jardin des livres ».**

Le projet a été présenté aux 13 classes de Boissonnet qui pourraient bénéficier de cette animation. Elle sera réalisée avec le concours de l'EMS de Boissonnet.

Il sera présenté le 31 janvier et en mars il pourrait être mis en place.

Il sera financé par la Ville.

Classe de cordes.

Le projet de M. Gafner ne peut être mis en place pour le moment. Le délai est trop court.

Il faudra le « peaufiner », le présenter et voir les intérêts des enseignants de Côteau-Fleuri.

En mai, il serait possible de déboucher sur un projet qui pourrait être réalisé en septembre 2013, mais qui serait fait en dehors de la campagne d'éducation « Moi et les autres ».

L'objectif est de faire bénéficier tout le collège des activités musicales plutôt que de cibler uniquement les 2 classes de cordes.

### 5. **Divers.**

Mme Chabloz a écrit une lettre à Mme Breguet et fait la proposition d'intégrer les cours de musique à l'école. M. Rosselet répond que nous avons le petit chœur à la Sallaz, mais rien d'autre. Certains parents seraient intéressés mais désireraient déduire les cours du prix de l'APEMS. Monsieur Gafner précise qu'il y a des cours de musique dispensés à Boissonnet par l'école sociale.

Mme Jost pose la question: "A quoi sert la COMET"?

A cette question Mme Volet répond que pour elle c'est une forme de révolution : c'est la 1ère fois qu'une Commission est mise en place avec des partenaires où chacun a un statut identique. Les représentants des parents siègent avec des représentants de l'école, du politique et des associations.

Prochaine séance le 6 février 19h30

Dorina Binaghi

SC/22.01.2013

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne <a href="http://www.Lausanne.ch">http://www.Lausanne.ch</a>
--